



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL**  
**Séance du 8 décembre 2009**

*Etaient présents :*

Collège A :

- M. Nouredine BOUHADDI
- M. Nicolas CHAILLET
- M. Jacques JULLIAND
- M. Mickaël KNORR
- M. Christian MAIRE
- M. François VERNOTTE

Collège B :

- M. Jean Pascal ANSEL
- M. Oussamat BARAKAT
- M. Franck BERGER
- M. Abderrazzak KADMIRI
- M. Jérôme SALVI
- M. M. Bruno TATIBOUET
- M. Boris VANNIERE
- Mme Anne Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- M. Gilles BOSSUET
- M. Marc DAZIN
- Mme Valérie FAUVEZ
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET

Collège des usagers :

Personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN MIGNOT.
- M. Marc DAHAN qui a reçu procuration de M. Nicolas BODIN

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- Mme Antoinette GILLET
- Mme Joëlle SCHIRRER

Etaient invités :

- Mme Nadia BUTTERLIN - Directrice de l'ISIFC
- M. Jacques DUFFAUD – Directeur des études à l' ISIFC
- M. Joseph Philippe ETIEVANT - Professeur émérite à l'UFR SMP- Directeur adjoint de l'ISIFC.
- M. Georges SOTO ROMERO, MCF à l'UFR ST – enseignant à l'ISIFC

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI, remercie les invités pour leur présence au Conseil et donne la parole à Mme BUTTERLIN Directrice de l'ISIFC.

Mme BUTTERLIN présente l'ISIFC à l'aide d'un diaporama en abordant les thèmes suivants:

- Historique.
- Partenaires.
- Recrutement des étudiants (sur concours Archimède et sur dossier).
- Effectifs : 136 étudiants en 2009.
- Spécificités de la formation.
- Débouchés.

Mme BUTTERLIN indique que le service d'enseignement à l'ISIFC est actuellement de 4581 heures, soit 20 ETP.

Des postes d'enseignants ont été fléchés ISIFC mais aucun n'appartient à l'ISIFC.

Il n'y a pas non plus de structure administrative propre à l'ISIFC. L'équipe administrative actuelle de l'ISIFC est la suivante :

- Mme SCHOBERTH, adjoint technique
- Mme FRITSCH, adjoint administratif
- M. EL HAMDAOUI, adjoint technique, mis à disposition par le département d'électronique à 90%
- Mme ROY, contractuelle

Mme BUTTERLIN estime que l'ISIFC a besoin de sept personnels BIATOS.

Elle évoque ensuite le prochain départ de l'ISIFC dans les locaux de l'IRDQ, rue Alain SAVARY. La surface occupée par l'ISIFC passera de 580 m2 à 1160m2.

Elle précise enfin qu'elle n'a jamais demandé à partir de l'UFR ST et que les étudiants continueront à occuper les locaux de S.T, ceux de l'IRDQ ne permettant pas d'assurer tous les cours et les travaux pratiques. Elle souhaite qu'une convention soit passée avec l'UFR ST.

Monsieur KADMIRI remercie Mme BUTTERLIN pour sa présentation et indique que l'UFR ST n'a jamais souhaité le départ de l'ISIFC. La politique de l'Université a été de regrouper Chrono Environnement en ramenant Leclerc sur le campus, c'est pourquoi, il a été demandé à l'ISIFC de quitter les locaux actuels. Par ailleurs les 580m2 occupés actuellement sont insuffisants pour l'ISIFC.

L'Université avait envisagé de prendre les locaux au LPMO pour l'ISIFC (1500m2). Cette idée n'est pas abandonnée, et actuellement, on ne sait pas ce que vont devenir les locaux place Leclerc.

Monsieur SALVI fait remarquer que le LPMO appartient au CNRS.

Monsieur KADMIRI indique que l'I.R.D.Q. n' est qu'un moyen de dépannage et que le Président s'était engagé à régler le problème (l'ACTU du 26 novembre 2009).

Cependant, le problème de la maintenance des locaux, qui est actuellement supportée par l'UFR ST, va se poser quand l'ISIFC occupera les locaux de l'I.R.D.Q.

En ce qui concerne les personnels, huit emplois fléchés sont proposés aujourd'hui ainsi qu'une dotation de 104 000€ prise sur la DGF de l'UFR ST. L'UFR ST ne pourra pas supporter une montée en puissance, car toute sa DGF passerait alors en heures complémentaires.

Les 45 000€ de droits d'inscription constituaient un lien entre l'UFR ST et l'ISIFC.

La dotation actuelle de l'ISIFC est faible : 36 000€ (100% de la dotation reversés directement au BP).

Les 104 000€ attribués au budget 2010 n'ont pas été calculés par l'UFR ST, mais constituaient une partie de sa dotation.

Si l'on ajoute 45 000€ de droits d'inscription, plus rien ne relierait l'UFR ST à l'ISIFC, l'autonomie est là.

Il faut noter cependant que les personnels de l'UFR ST ne resteront pas à l'ISIFC (notamment l'agent d'entretien et M. EL HAMDAOUI).

M. KADMIRI estime que la dotation actuelle permettra à l'ISIFC de survivre 5 mois.

Mme BUTTERLIN répond qu'elle en est consciente, que ce n'est pas le problème de l'UFR ST et qu'il faudra mettre les moyens.

M. KADMIRI estime que "l'ACTU" du 26 novembre engage l'Université.

Monsieur KNORR voudrait savoir pourquoi la dotation du ministère est aussi faible.

Mme BUTTERLIN répond qu'elle a demandé des moyens mais qu'aucun moyen supplémentaire n'a été donné à l'U.F.C. pour la création de l'école.

M KADMIRI explique que la dotation est calculée avec les anciens critères SAN REMO et que si la dotation de l'UFR ST est forte c'est grâce en partie à la compensation IATOS (760 000€ pour compenser le manque).

Mme BUTTERLIN estime la moyenne type des écoles à 1 000€ par élève et demande 7 postes IATOS et 13 enseignants-chercheurs fléchés.

M. BOSSUET déclare que la dotation de l'ISIFC se fera au détriment des autres. D'autres collègues s'investissent aussi dans l'Université. La décision aurait dû être prise après avis du C.A.

M. DUFFAUD rétorque que la décision prise est en contradiction avec le C.A.

M. BOSSUET indique que l'on est rentré dans un système présidentiel, que l'UFR ST n'est pas la seule concernée et que le dépeçage se fasse au niveau de l'UFR ST ou ailleurs, de toute façon, il se fera au détriment des autres.

Mme BUTTERLIN dit que oui sauf si on réclame ensemble des moyens au ministère.

M. BOSSUET demande à Mme BUTTERLIN si globalement l'ISIFC a été financé par l'UFR ST.

Mme BUTTERLIN répond par l'affirmative car l'ISIFC est considéré comme un département de ST.

M. BOSSUET lui demande de ne pas oublier que des collègues n'arrivent pas à garder leurs moyens.

Il fait remarquer que dans la plaquette de l'ISIFC ne figure pas le nom de l'UFR ST.

M. DUFFAUD répond que l'ISIFC est une composante.

Mme BUTTERLIN ajoute que l'ISIFC est plus qu'une composante et relève de l'article L 713.9.

L'ISIFC possède un numéro de SIRET et sa Directrice est un chef d'établissement. En revanche, l'ISIFC n'a pas la personnalité morale et sa Directrice dépend de M. KADMIRI et en particulier pour ses déplacements.

M. VERNOTTE demande comment fonctionnent les écoles de BOURGOGNE et si elles relèvent de l'article 33.

Mme BUTTERLIN répond qu'elles sont autonomes.

M VERNOTTE pense qu'il faut prendre en compte l'article 33.

M. BOSSUET met en garde contre les disparités des sommes qui sont consacrées aux étudiants, le fossé risquant encore de s'accroître.

M. VERNOTTE suggère de demander les moyens au niveau national.

M. KADMIRI rappelle que les choses n'étaient pas claires dès le départ, le Ministère avait attribué six postes pour l'ISIFC, postes qui ont été affectés dans les autres composantes.

M. JULLIAND indique que ce qui peut être intéressant à ce stade c'est de discuter les conditions de l'évolution de l'ISIFC de manière à ce que tout soit juste entre les deux et de voir comment séparer les moyens. l'UFR ST accepte que les postes soient affectés à l'équipe pédagogique de l'ISIFC, est-ce souhaitable?

Il faut aussi examiner l'aspect financier: heures complémentaires et droits d'inscription.

Les 104 000€ sont ils justes?

M. KADMIRI rappelle que les 36 000€ de dotation étaient donnés sur le seul critère étudiants, le reste étant pris sur la DGF de l'UFR ST.

Quant aux 1000€ par étudiants, c'est une DGF théorique, qui après déduction des différentes charges, se trouve réduite à environ 250€

L'UFR ST est prête à faire l'effort d'un redéploiement vers l'ISIFC, mais elle ne doit pas être la seule. Actuellement, l'UFR ST paie les heures complémentaires faites par les autres composantes (par exemple 550 heures pour SMP).

Le Vice Président chargé des Moyens a dit de demander aux autres composantes de participer, charge à l'Université de le faire.

Le jour où l'ISIFC aura ses propres bâtiments, elle pourra bénéficier de crédits de maintenance alloués aux surfaces.

M. CHAILLET demande quelle sera la valeur ajoutée avec le pôle TECHNICUM.

Mme BUTTERLIN répond que certaines actions seront communes (mobilité, congrès, événements et projets communs..)

M. BARAKAT prend la parole pour revenir sur la création de l'ISIFC (mutualisation de ST et SMP: 80% et 20%).

Aujourd'hui, la répartition est passée à 99,99% et 0,01%. Si ce projet a été conçu de façon un peu bancal, c'est qu'il n'aurait pas pu l'être autrement.

A l'époque, il n'y avait pas de problème, mais depuis 2 ans cette affaire de moyens resurgit.

Depuis 3 mois, 10 réunions de travail se sont tenues avec l'UFR ST et l'ISIFC.

Pour reprendre la proposition de Gilles BOSSUET, le C.A. va voter le budget la semaine prochaine et aujourd'hui rien n'est acté. Il faut positionner le problème à une échelle beaucoup plus globale pour optimiser les moyens, et également dans le cadre du PRES.

L'Université souhaite garder son école. Le Président a rédigé le document cité auparavant. Il reste à régler les moyens humains. Doit-on enlever les collègues pour les affecter à l'ISIFC? à l'heure des RCE, ni le ministère, ni la C.T.I. ne peuvent obliger le Président. Il faut réfléchir et défendre ce modèle à l'heure de l'autonomie.

Le Président attend le rendez vous avec la C.T.I. pour en discuter.

Il apporte une précision concernant le pôle POLITECHNICUM : c'est une association loi 1901 qui existait à Dijon et qui a été élargie à l'échelle de la Franche-Comté.

M. DUFFAUD demande ce qui peut justifier le modèle actuel de l'ISIFC sans enseignants et sans BIATOS.

M. BARAKAT répond que cela ne veut pas dire que l'on n'aura pas une équipe pédagogique pérenne.

M. DUFFAUD rétorque que l'on va servir de cobaye.

M. ANSEL affirme que tous sont convaincus de l'importance de l'ISIFC et que le conseil doit préciser sa position pour défendre la mutualisation, sinon, l'ISIFC aura du mal à fonctionner.

Avec l'autonomie, la réponse du ministère sera "débrouillez vous..."

Si il doit y avoir des formations phares, des moyens supplémentaires doivent être donnés.

Dire que tel ou tel personnel enseignant est affecté à l'ISIFC ne changera pas grand-chose. En revanche, cela paraît plus compliqué avec les IATOS.

M. KADMIRI rappelle que l'UFR ST a toujours payé pour l'ISIFC qui était considérée comme partie de l'UFR, mais qu'elle ne paiera plus dès qu'elle en sera détachée.

L'Université doit assumer et payer les heures que l'ISIFC ne pourra pas payer.

Mme BUTTERLIN indique qu'elle a déjà commencé son recrutement pour l'an prochain et que si l'argent manque, elle recrutera 30 étudiants au lieu de 60.

M. ANSEL demande si les industriels peuvent mettre la main à la pâte.

M. KADMIRI suggère de chercher du côté de la taxe d'apprentissage et de la Région.

M. ANSEL trouve que le coût de la location des locaux de l'I.R.D.Q. est élevé.

Mme BUTTERLIN répond que c'est moins cher que les ALGECCO.

Mme PELLET évoque le danger du déménagement : les personnels vont se retrouver seuls dans un bâtiment.

Mme BUTTERLIN avoue qu'elle est très inquiète.

M. CHAILLET demande quel est le pourcentage des T.P. à l'ISIFC

Mme BUTTERLIN : 1/3

M DUFFAUD indique que les T.P. et les cours ne seront pas faits à l'I.R.D.Q. car les salles ne sont pas assez grandes. Les locaux seront principalement occupés par l'administration.

M. SALVI demande si du mobilier doit être acheté.

La réponse de Mme BUTTERLIN est positive.

M. SOTO ROMERO ajoute qu'il y aura également des frais liés au déménagement et que le coût de l'entretien des locaux avoisinera les 30 000€ Le coût total prévisionnel est de 120 000€

Mme BUTTERLIN annonce que la Présidence s'est engagée à régler les frais.

Mme PELLET fait savoir que le service informatique de l'UFR ST n'interviendra plus à l'I.R.D.Q.

Mme BUTTERLIN pense que cela ira pour l'aspect matériel, mais que c'est l'aspect personnel qui va gêner.

M. KADMIRI nomme les personnes rattachées à l'ISIFC : Mme FRITSCH, Mme SCHOBERTH et une personne de SMP : Mme BAUD, mais M. EL HAMD AOUI est un personnel de l'UFR ST.

Si le Conseil d'Administration de l'Université décide de l'autonomie de l'ISIFC, le service du personnel de l'UFR ST ne saisira plus les heures d'enseignement.

M. DUFFAUD déclare que ces heures ne seront pas saisies.

M. KADMIRI répond que l'on ne peut jouer sur les deux tableaux et que le Président doit décider.

M. DUFFAUD rétorque qu'une autonomie sans personnel n'est pas une autonomie.

M. CHAILLET demande à Mme BUTTERLIN si elle participe à la conférence des Directeurs de composantes.  
Mme BUTTERLIN répond par l'affirmative.  
M. KADMIRI demande si le budget est équilibré.  
Mme BUTTERLIN acquiesce, mais précise qu'il l'est sans aucune latitude et que des rentrées d'argent du privé sont attendues. Elle précise qu'elle n'a pas demandé les 104 000€  
M. BOSSUET conclut en notant le décalage entre la lettre du Président qui est une décision politique et le fait que les questions ne sont pas réglées.  
Mme BUTTERLIN indique que M. Joël BERGER est venu travailler 4 heures avec elle sur ce dossier.

La séance est levée à 12 heures.

Le Directeur de l'UFR ST

La secrétaire de séance

A. KADMIRI

D. FLAMMARION